



JORF n°0092 du 18 avril 2012 page 7000  
texte n° 39

## ARRETE

### **Arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Lorraine-Champagne**

NOR: ETSP1220320A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le [code de la santé publique](#), notamment ses articles L. 1224-1 et suivants et R. 1224-1 et suivants ;  
Vu l'avis de l'agence régionale de santé de Lorraine du 24 février 2012 ;  
Vu l'avis de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne du 26 janvier 2012,  
Arrête :

#### **Article 1**

Le ressort du schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Lorraine-Champagne comprend les départements de la région Lorraine, à l'exclusion de l'arrondissement de Sarrebourg, et les départements de la Haute-Marne et de l'Aube.

#### **Article 2**

Les activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation ainsi que la liste des établissements de santé autorisés à gérer un dépôt de sang sont annexées au présent arrêté.

#### **Article 3**

Le directeur général de la santé, la directrice générale de l'offre de soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## Annexe

### A N N E X E

1. Activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation

| TYPE D'ACTIVITÉ                                         | VILLE/NOM SITE (2011)                          |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1. Plateau technique de préparation des PSL             | 1. Vandœuvre-lès-Nancy, site de Nancy -Brabois |
| 2. Plateau technique de qualification biologique du don | 1. Vandœuvre-lès-Nancy, site de Nancy -Brabois |
| 3. Sites fixes de collecte                              | 1. Vandœuvre-lès-Nancy, site de Nancy -Brabois |